

## **La neutralisation de la parentalité : décryptage des rapports de pouvoir au cœur de la parentalité.**

*par Patrick Govers*

L'idée principale développée ici est que la neutralisation du concept de parentalité, soit l'occultation des rapports de pouvoir qui sous-tendent les relations parentales, est visible dans la façon dont on discourt aujourd'hui sur la parentalité. Pour mettre en perspective ce phénomène, on part de l'hypothèse que, jusqu'il y a peu, il existait un processus de naturalisation des rapports sociaux de sexe et qu'actuellement, ce processus est en train d'être substitué par celui de psychologisation.

### **Naturalisation et économie politique classique**

A l'aube de la société industrielle naissante (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et début du XIX<sup>e</sup> siècle), le *credo* du libéralisme économique prend corps dans les écrits de penseurs tels que Smith, Ricardo et Malthus. Cette doctrine économique repose sur une conception naturaliste de la société. La liberté est considérée comme une donnée naturelle et l'intérêt individuel est perçu comme la voie principale pour arriver à l'intérêt général. Concrètement, les lois économiques sont posées comme naturelles et, par conséquent, l'État doit s'abstenir de toute ingérence dans l'économie de marché. C'est le règne du laisser-faire, laisser-aller.<sup>1</sup>

Au niveau social, ce *credo* sous-entend que la pauvreté crée la pauvreté. Puisque les individus naissent libres et égaux, les inégalités sociales et économiques existantes, et *a fortiori* les inégalités de sexe sont perçues comme naturelles. Cette naturalisation de l'inégalité sociale et de sexe ne date pas du XVIII<sup>e</sup> siècle. On en trouve trace dans l'œuvre d'Aristote. Dans *La Politique*, celui-ci affirme que l'existence de l'esclavage est quelque chose de naturel et que la femme, par nature, est inférieure à l'homme.<sup>2</sup> Ce qui est propre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est que la naturalisation du social et du sexe se voit renforcée par l'engouement pour les sciences naturelles et l'influence omniprésente qu'elles exercent dans le champ des sciences sociales tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>3</sup> L'extrait suivant du *Cours de philosophie positive* d'Auguste Comte l'illustre particulièrement bien : « *La sociologie montrera d'abord l'incompatibilité radicale de toute existence sociale avec cette chimérique égalité des sexes, en caractérisant les fonctions spéciales et permanentes que chacun doit exclusivement remplir dans l'économie naturelle de la famille humaine..* ».<sup>4</sup>

Autrement dit, pour Comte, l'économie naturelle de la famille humaine présuppose la subordination des sexes (et des générations). La différence de sexe revêt donc ici un rôle fondamental dans la société. Inscrite au plus profond de l'inconscient collectif et de l'imaginaire social, elle constitue un des piliers de l'ordre symbolique structurant les rapports sociaux de sexe :

- la femme est d'abord définie par sa potentialité maternelle et l'assignation aux enfants et au foyer;
- l'homme est celui qui encadre la capacité génitrice de la femme et le rapport à l'ordre social (l'autorité), et, qui veille à la survie économique de la famille.

### **Fin du XX<sup>e</sup> siècle : glissement de discours**

La fin du XX<sup>e</sup> siècle est interprétée par un certain nombre de sociologues<sup>5</sup> comme une phase

importante de transformation sociétale que l'on pourrait caricaturer par la notion de passage, celui d'une société de type industriel à une société de type « identitaire ». En d'autres mots, nous serions entrés dans l'ère de l'individu « souverain ».<sup>6</sup>

Responsabilité individuelle et autonomie sont aujourd'hui les pierres angulaires de la fondation de l'individu. La question sociale se voit aussi reformulée. De collective, la gestion des risques sociaux (chômage, maladie) tend à devenir individuelle. Hommes et femmes sont priés d'activer leurs compétences, de démontrer leur volonté d'agir et de participer. Prenons, par exemple, le plan d'accompagnement des chômeurs et chômeuses (2004) où il est demandé aux personnes sans emploi de démontrer qu'elles sont proactives dans la recherche d'un travail rémunéré. Autre exemple : les stages parentaux (2007). Ce qui est à l'œuvre dans ces deux situations, c'est une logique d'individualisation complémentée par une autre, celle de psychologisation des rapports sociaux : c'est-à-dire une manière psychologisante de comprendre et d'agir sur le monde et autrui, ou plus simplement exprimé, l'occultation des fondements socio-économiques de la condition humaine. Cette logique d'individualisation contribue ainsi à la substitution du processus de naturalisation des rapports sociaux de sexe par celui de psychologisation.<sup>7</sup>

### **De la parenté à la parentalité**

La parenté (« kinship ») se définit comme un système symbolique dont la fonction est d'organiser le lien social, c'est-à-dire d'identifier, de classifier, de signifier et d'intégrer tout individu au sein d'une société donnée<sup>8</sup>, soit « *un système qui attribue des enfants à des parents - et des parents à des enfants* »<sup>9</sup>. En outre, le système de parenté s'articule autour de deux principes : l'affinité (l'alliance) et la filiation (la consanguinité)<sup>10</sup>.

La parution en 1949 du livre *Les structures élémentaires de la parenté* de Claude Lévi-Strauss, marque, d'une certaine façon, l'apogée de l'intérêt et de l'importance accordés à la parenté. Celle-ci se trouve consacrée comme une des règles fondamentales - au même titre que la prohibition de l'inceste et la répartition sexuelle des tâches - sans lesquelles l'organisation sociale n'aurait pu voir le jour<sup>11</sup>.

C'est aussi durant cette décennie que se développe et se structure le savoir psychanalytique concernant les normes sociales de la petite enfance ; émerge alors la notion de parentalité (« parenthood »). Celle-ci ne commence à être utilisée dans les autres disciplines sociales que dans les années 1970, et, sa médiatisation<sup>12</sup> - via les médias écrits et audiovisuels - a lieu vingt ans plus tard. Aujourd'hui, la parentalité est totalement intégrée à notre lexique quotidien<sup>13</sup>.

Entre-temps, la notion de parentalité a évolué. Son acceptation actuelle insiste davantage sur son caractère multidimensionnel. La parentalité s'inscrit dans plusieurs dimensions : une dimension socio-juridique (la filiation), éducative (élever un enfant) et biologique (procréation). Ainsi, ces dernières années, les nombreuses études et rapports scientifiques consacrés à la parentalité<sup>14</sup> tendent à la représenter comme la somme de trois aspects étroitement liés, à savoir :

- a. *l'exercice juridique de la parentalité* : il a trait aux droits et devoirs qui sont attachés aux fonctions parentales, à la place qui est dévolue à chaque individu (enfant, père, mère) conformant un groupe social selon un ensemble de prescriptions sociales et culturelles ;

- b. *l'expérience de la parentalité* : il s'agit de l'expérience subjective de ceux qui ont la charge des fonctions parentales, c'est-à-dire l'expérience affective et imaginaire de tout individu vivant un processus de parentification<sup>15</sup> ;
- c. *la pratique de la parentalité* : elle recouvre les tâches effectives que l'on peut observer objectivement (soins à l'enfant, les interactions comportementales, affectives, les pratiques éducatives).

Cette manière de concevoir la parentalité est de plus en plus utilisée comme cadre de référence pour la mise en place d'alternatives institutionnelles visant à soutenir la fonction parentale. Or, force est de constater que la parentalité, perçue sous cet angle, se prête facilement à des interprétations qui ont plus à voir avec des questions d'ordre moral qu'autre chose.<sup>16</sup> N'existe-t-il pas ainsi un réel danger à ce que les mesures institutionnelles à promouvoir, tant au niveau juridique que des pratiques éducatives, soient élaborées en fonction d'une morale décrétée subjectivement comme universellement bonne, ou dit autrement, en fonction de l'idéologie inhérente au système dominant actuellement ?

### **La parentalité : acteurs, savoirs et société**

Quelles sont les dimensions qui configurent la parentalité, « l'art d'être parent » ?<sup>17</sup> Selon le sociologue et psychologue français Gérard Neyrand (2000 :233-234), trois dimensions constituent la parentalité en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle :

- *les acteurs sociaux directement concernés (les parents et les enfants) :*

Cette première dimension doit se comprendre à la lueur de ce qui a été dit antérieurement sur la dérive individualiste de notre société. En d'autres mots, on ne peut appréhender la parentalité contemporaine sans se référer aux injonctions actuelles d'autonomie et de responsabilité individuelle qui caractérisent notre modèle de société identitaire. D'une certaine façon, on est d'abord et surtout un individu sujet avant d'être parent ou enfant.

- *les savoirs et les théories sur la parentalité et le développement de l'enfant :*

C'est après la seconde guerre mondiale que la psychanalyse fait son entrée dans le regard médical et pédiatrique puis plus généralement social sur le bébé et sur la prévalence de la mère. L'enfant devient un sujet social à part entière (visible entre autres par l'apparition de la pédopsychiatrie) et la dyade mère-enfant occupe le devant de la scène des préoccupations scientifiques jusque la moitié des années septante<sup>18</sup>. C'est aussi durant cette période que l'on assiste à la production savante des normes sociales de l'enfance et de la parentalité, et par la suite à sa médicalisation. A partir des années 1980, cette production savante suscite un véritable engouement. Aujourd'hui, son hégémonie est quasi totale : on ne dénombre plus les ouvrages de vulgarisation traitant de sujets aussi divers allant de « comment mieux se connaître soi-même » au savoir-faire éducatif (« Tout se joue avant six ans »)<sup>19</sup>.

- *l'organisation sociale qui structure ces rapports au travers du système productif, du droit, des politiques sociales et des évolutions technologiques<sup>20</sup>:*

L'organisation de la production des biens matériels n'est pas sans influence sur la pratique de la parentalité. Concrètement les conditions d'exercice de la parentalité sont en partie conditionnées par la profession exercée (ou son opposé, le chômage), tant en termes de temps

disponible à la relation enfant-parent que d'accès à des ressources financières pouvant la favoriser.<sup>21</sup>

S'il est vrai que l'approche développée par Neyrand rend compte de la parentalité de façon plus globale que celle vue précédemment, toutefois, elle ne met pas assez en lumière le fait que ce sont encore les mères plus que les pères qui assurent la garde des enfants de moins de six ans et, que le partage des tâches domestiques et parentales continue à être inégalement réparti. Dit autrement, cette approche ne tient pas assez compte de la dimension de pouvoir inhérente aux rapports sociaux de sexe. La relecture d'un article de Foucault « *Le sujet et le pouvoir* »<sup>22</sup> s'avère ici pertinente.

### **La parentalité : au carrefour de la production, de la communication et du pouvoir.**

Comme nous le rappelle Foucault, la transition de l'être humain vers le sujet social s'effectue par l'intermédiaire de trois modes d'objectivation : le mode investigatif (la classification scientifique), les pratiques divisionnaires (les pratiques d'enfermement, le fou, le malade, ...) et les modes de subjectivation (le travail de transformation et d'invention de soi-même). Concernant ces derniers, Foucault insiste sur le rôle central joué par la sexualité dans la création et recréation identitaire. Mais, on peut supposer que la parentalité (plus exactement le processus de parentification) contribue également à l'émergence du sujet social.

Le sujet social, aux dires de Foucault, se trouve immergé dans trois types de relations articulées dialectiquement : les relations de production, de communication et/ou de signification, et les relations de pouvoir. A ces relations correspondent trois types de luttes : celles qui dénoncent les formes d'exploitation (les processus économiques), celles qui s'opposent aux formes de domination (les processus sociaux, les structures idéologiques et symboliques) et les luttes entreprises contre les formes d'assujettissement, de subjectivité et de soumission, c'est-à-dire ce qui attache le sujet à lui-même, et, de cette façon, le soumet aux autres (le genre, la politique, ...). C'est ce dernier type de lutte qui, selon Foucault, prédomine dans la société occidentale.

Si nous recourons au raisonnement analogique - être parent ou être enfant, c'est être avant tout un sujet social -, l'élaboration d'une interprétation critique de la parentalité doit nécessairement l'envisager à partir des trois types de relations et de luttes correspondantes dégagées par Foucault.

Or, que constate-t-on dans notre société où l'autonomie et la responsabilité individuelle s'affichent comme les valeurs essentielles et où parallèlement les inégalités sociales s'intensifient et s'individualisent ? Que les problèmes socio-économiques vécus par les individus ont tendance à être assimilés à des échecs personnels et les crises sociales - entre autres parentales - à des crises individuelles<sup>23</sup>.

En caricaturant quelque peu, on a l'impression que la famille, sous le regard de la vulgate psychologique, se convertit en une somme d'individus qu'il convient de traiter séparément afin d'en établir une cartographie pathologique et, partant, d'être en condition de déceler ses problèmes et y remédier. Une fois ce travail de « réparation » terminé, l'individu sera en mesure de fonctionner à nouveau et la famille de retrouver un nouvel équilibre. Exprimé plus brièvement, on assiste ainsi en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle à la psychologisation des relations parentales.

Mais, être parent ne signifie-t-il pas avant tout être confronté à un ensemble d'impératifs de production, de communication et ... de pouvoir ?

## Notes

<sup>1</sup> Pour une introduction à cette doctrine, voir Henri DENIS, *Histoire de la pensée économique*, Paris, PUF, 2008.

<sup>2</sup> Aristoteles, *Política*, Madrid, Alianza Editorial, 1986, Libro I, Capítulo II, 1252<sup>b</sup>.

<sup>3</sup> Pour une vision critique, se rapporter à Boaventura de Sousa Santos, *Una epistemología del Sur*, México, Siglo XX, 2009, pp. 17-59. Voir également Michel Foucault (1963), *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 2009, p.36.

<sup>4</sup> Auguste Comte, *Cours de philosophie positive. Tome IV. La partie dynamique de la philosophie sociale*, Paris, Schleicher Frères éditeurs, 1908, p. 297.

<sup>5</sup> Par exemple : Giddens, Tourraine, Bajoit, De Singly, ...

<sup>6</sup> Voir à ce sujet les ouvrages du sociologue français Alain Ehrenberg.

<sup>7</sup> Ce processus de psychologisation est également à l'œuvre dans la sexualité. Voir à ce propos Nathalie Bajos et Michel Bozon, (sous la direction de), *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé*, Paris, Editions La Découverte, 2008. Voir également Irène Théry, *Changements des normes de la vie privée et de la sexualité. De la question individuelle à la question sociétale*, dans Gérard Neyrand, Michel Dugnat, Georgette Revest, Jean – Noël Trouve, *Familles et petite enfance. Mutations des savoirs et des pratiques*, Ramonville Saint Agne, Eres, 2006, pp.25-48.

<sup>8</sup> Voir Christian Ghasarian, *Introduction à l'étude de la parenté*, Ed. du Seuil, Paris, 1996.

<sup>9</sup> Anne Cadoret, *Des parents comme les autres. Homosexualité et parenté*, Ed. Odile Jacob, Paris, 2002, p.10.

<sup>10</sup> L'alliance se concrétise formellement par le mariage, reconnaissance publique et juridique ; par filiation, on entend l'ensemble de droits et d'obligations résultant de l'inclusion dans un groupe défini par la transmission des positions filiatives d'une génération à l'autre (L'homme, n°154-155, mars 2000, p. 726).

<sup>11</sup> Voir à ce propos la réflexion critique développée par Françoise Héritier dans son livre *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Ed. Odile Jacob, Paris, 1996. Par la suite, les centres d'intérêts anthropologiques se sont très fortement spécialisés, et, parallèlement, la disparition des sociétés dites primitives a suscité l'émergence de nouveaux thèmes de débats. Néanmoins, la parenté occupe encore actuellement une place de choix dans le cursus anthropologique et les thèmes de recherche. En témoigne les nombreuses publications qui lui sont consacrées, par exemple, la sortie en mars 2000 du n°154-155 de la Revue Française d'Anthropologie *L'homme* entièrement dédié à la parenté, ou encore la publication en 2004 du livre de Maurice Godelier, *Métamorphose de la parenté*, Paris, Fayard.

<sup>12</sup> Soit la vulgarisation orientée d'un terme scientifique, vulgarisation qui tire sa légitimité de son origine scientifique. Pour un plus ample développement, se rapporter à l'ouvrage de Gérard Neyrand, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, PUF, Paris, 2000.

<sup>13</sup> Voir à ce sujet D. Boyer, *La parentalité en recherches*, dans Informations sociales, n°93, pp.14-21.

<sup>14</sup> Par exemple, M. Dugnat (éditeur), *Devenir père, devenir mère. Naissance et parentalité*, Ed. Erès, 1999 ; D. Houzel, *Les enjeux de la parentalité*, Ed. Erès, 1999.

<sup>15</sup> Par parentification, on se réfère au processus psychique qui a cours chez l'individu en passe de devenir mère, de devenir père. Voir D.Houzel, *op. cit*, p.137.

<sup>16</sup> « Ce que les parents sont censés faire et dire, les sentiments qu'ils sont supposés nourrir, l'éducation qu'ils sont présumés donner à leurs enfants, .... » (S. Karsz, Séminaire « Déconstruire le social », La Sorbonne, janvier 2002).

<sup>17</sup> Séminaire « Déconstruire le social », La Sorbonne, avril 2002, conférence de Gérard Neyrand.

<sup>18</sup> Selon Gérard Neyrand (2000 : 110), c'est l'irruption d'un féminisme dissident du gauchisme à la fin des années soixante « ...qui permet que la critique de la dépendance maternelle soit véritablement entendue et marque le développement futur des idées sur la petite enfance ».

<sup>19</sup> A ce propos, Gérard Neyrand (2000 :142) exprime : « On assiste ainsi à un véritable « conditionnement social » par les médias basé sur une vulgarisation orientée de la psychanalyse, s'appuyant sur la légitimité de la référence à la « science », et participant de cette psychologisation croissante des sociétés occidentales ».

<sup>20</sup> Outre la révolution opérée dans les techniques informatiques et de communication (TIC), on soulignera l'avancée récente dans les modes de procréation médicalement assistée et l'impact de celle-ci sur la représentation sociale de la parentalité qui se traduit par un certain retour à un point de vue philosophique et à des considérations d'éthique dans les débats portants sur la régulation des liens sociaux dans notre société – le

---

droit devient de plus en plus un instrument de gestion des rapports sociaux, par exemple l'émergence des droits de l'enfant -, et, du recours à l'argument biologique lorsqu'il s'agit de définir la filiation. Anne Cadoret (« Le bricolage de la parenté », dans F. De Singly, S. Mesure, *Comprendre le lien familial*, Revue de philosophie et de sciences sociales, n°2, 2001, p. 272) écrit à ce propos « *Les sociétés occidentales (...) « naturalisent » la parenté en donnant tant de poids au biologique au détriment des autres éléments nécessaires à l'établissement d'un lien de parenté* ».

<sup>21</sup> Voir à ce propos le livre de Pascale Jamouille, *Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires*, Paris, Ed. La Découverte, 2005.

<sup>22</sup> Michel Foucault, *Dits et écrits, 1954-1988*, Tome IV, Ed. Gallimard, Paris, 1994, pp. 222-243.

<sup>23</sup> Ainsi, le sociologue allemand U. BECK, dans son livre *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Ed. Alto Aubier, Paris, 2001, p. 177, exprime : « *C'est la dynamique du processus d'individualisation qui, par l'intermédiaire de tous les éléments évoqués – plus de temps libre, plus d'argent, de mobilité, de formation, etc. -, déploie son intensité modificatrice de structures, et détruit les cadres de classes et de la famille* ».

## Bibliographie

Aristoteles, *Política*, Madrid, Alianza Editorial, 1986.

Auguste Comte, *Cours de philosophie positive. Tome IV. La partie dynamique de la philosophie sociale*, Paris, Schleicher Frères éditeurs, 1908.

Nathalie Bajos et Michel Bozon, (sous la direction de), *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé*, Paris, Editeur La Découverte, 2008.

Ulrick Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Ed. Alto Aubier, Paris, 2001.

Danielle Boyer, *La parentalité en recherches*, dans Informations sociales, n°93, pp.14-21.

Anne Cadoret, *Des parents comme les autres. Homosexualité et parenté*, Ed. Odile Jacob, Paris, 2002.

Henri DENIS, *Histoire de la pensée économique*, Paris, PUF, 2008.

François De Singly, Sylvie Mesure, *Comprendre le lien familial*, Revue de philosophie et de sciences sociales, n°2, 2001.

Michel Dugnat (éditeur), *Devenir père, devenir mère. Naissance et parentalité*, Ed. Erès, 1999.

Michel Foucault, *Dits et écrits, 1954-1988*, Tome IV, Ed. Gallimard, Paris, 1994, pp. 222-243.

Christian Ghasarian, *Introduction à l'étude de la parenté*, Ed. du Seuil, Paris, 1996.

Françoise Héritier, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Ed. Odile Jacob, Paris, 1996.

Didier Houzel, *Les enjeux de la parentalité*, Ed. Erès, 1999.

Pascale Jamouille, *Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires*, Paris, Ed. La Découverte, 2005.

Gérard Neyrand, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, PUF, Paris, 2000.

Boaventura de Sousa Santos, *Una epistemología del Sur*, México, Siglo XX, 2009.

Irène Théry, *Changements des normes de la vie privée et de la sexualité. De la question individuelle à la question sociétale*, dans Gérard Neyrand, Michel Dugnat, Georgette Revest, Jean – Noël Trouve, *Familles et petite enfance. Mutations des savoirs et des pratiques*, Ramonville Saint Agne, Eres, 2006, pp.25-48.